

Comme la question était devenue une question de force matérielle, le juste-milieu, qui était prêt, met de nombreux bataillons dans la balance et il l'emporte. On sait ce qui suivit, on sait comme le juste-milieu se prévalut de cette victoire que la république lui avait imprudemment offerte. Il y eut l'état de siège, une sorte de terreur exercée contre la presse, et la présentation de la loi sur l'état de trouble; il y eût la conception des forts détachés qu'on se flatta de faire adopter; enfin on fut si glorieux et l'on se trouva si fort d'une victoire remportée par toute une armée sur quelques milliers d'hommes, que, dès lors surtout, on ne voulut plus dater de juillet 1830 et de l'insurrection des trois jours, mais de la répression de la république en juin 1832. Il ne faudrait pas remonter de bien haut dans les numéros de nos feuilles ministérielles pour y voir que la république a trouvé la mort dans les barricades Saint-Méry, que la elle a succombé et qu'elle n'en sortira point. Voilà comme on s'abuse, lorsqu'on s'obstine à nier la puissance d'un principe qu'on n'a pas seulement reconnu soi-même, en mille occasions, mais sur lequel on est fondé, par lequel on doit périr, et dont on ne peut se séparer sans suicide.

La république, suivant le juste-milieu, était ensevelie dans les barricades de Saint-Méry. Or, les journaux ministériels eux-mêmes ont de la peine à dissimuler la manière imposante dont elle est intervenue hier dans le convoi de M. Dulong. Certes, il était facile de voir qu'elle s'y montrait avec autant d'affluence qu'à l'enterrement du général Lamarque, que ses rangs y étaient aussi serrés et qu'elle y faisait preuve d'une véritable puissance en se confrontant, pour ainsi dire, avec le gouvernement lui-même, et en lui donnant une sorte de défi moral sur la place publique. Hier, la république semblait étaler ses titres à la succession du 7 août, et lui signifier qu'elle saurait attendre un héritier qui ne pouvait lui manquer. Du reste, point de collision, et la police elle-même assistant paisiblement au défilé de la république.

C'est là précisément qu'est le progrès que nous devons noter dans la position de celle-ci, c'est là où est le contraste immense qui existe entre les 5 et 6 juin et le 1^{er} février. Aux 5 et 6 juin, comme nous l'avons fait remarquer, la république, en recourant à la force, avait posé la question le plus favorablement possible pour le juste-milieu. Depuis long tems il ne cherchait qu'une telle occasion et il en profita, comme nous l'avons dit. Hier, au contraire, l'impassibilité de la république a changé les positions. Elle a fait l'effort dont on la supposait le moins capable, elle s'est disciplinée. Elle n'a point cherché à frapper le pouvoir matériellement, elle n'a tendu qu'à le blesser moralement, qu'à traîner en pompe par les rues, à la suite du convoi de M. Dulong, l'agonie politique du juste-milieu, réduit à servir d'escorte et de galerie à la république.

Voilà ce qui ressort de la journée d'hier : d'un côté la force morale, la force d'organisation, acquise par la république qui n'a rien perdu de cette verve d'action qui ne peut lui manquer; de l'autre, le rôle de passivité et d'infériorité complète auquel a été condamné le pouvoir.

Ajoutez à ceci une dernière considération, une considération menaçante pour ce pouvoir, c'est qu'au moment où la république, qui est l'application logique de la révolution, paradait le long des boulevards de Paris, jamais le juste-milieu n'avait inspiré à tous les partis, à toutes les opinions un dégoût plus profond et mieux motivé.

PAYS-BAS. — Liège, 3 février.

Notre correspondance particulière de Berlin, de Londres et de Paris nous apporte les nouvelles les plus rassurantes sur l'état de nos affaires politiques. Nos correspondans, en position d'être très-bien informés, nous annoncent simultanément, et dans des termes plus ou moins précis, que les puissances représentées au congrès de Vienne ont la ferme volonté de maintenir, dans toute leur intégrité, les traités de 1814 et 1815; et surtout la partie de ces traités relative à l'établissement du royaume des Pays-Bas. Nous engageons donc tous nos amis politiques à conserver pure leur foi en la plus juste des causes et à donner plus de poids encore à leurs légitimes espérances.

(Le Rappel.)

Du 4. — Nous apprenons que de belles sérénades ont été données hier dans la soirée aux honorables échevins nouvellement installés.

Le bruit circule en ville qu'un fonctionnaire de l'ordre judiciaire, qui s'est fait remarquer par la part active qu'il a prise aux dernières élections municipales pour éviter une défaite à ses patrons MM. Rogier et Lebeau, qui à lui seul a fait le choix de MM. Moulan et Beyne pour candidats, qui les a imposés au *Courrier de la Meuse* et qui a voulu les imposer au nom de l'ordre et de la constitution aux électeurs, trame dans l'ombre, se multiplie sous toutes les formes, crie et demande au nom de l'ordre et de la constitution la mise en état de siège de la ville de Liège. Aujourd'hui nous nous abstenons, par prudence et par modération, de publier le

nom de ce fonctionnaire, résolu, s'il ne cesse ses menées ministérielles, de faire connaître son nom au public pour que justice soit faite; puisse ce fait éclairer les hommes consciencieux de ce parti.

(Journal de la province de Liège.)

Bruxelles, 3 février.

On lit dans le *Libéral*:

« Il ne faut pas s'y tromper : nous n'avons pas de monarchie en Belgique. Le roi, lié, enchaîné par le congrès, lequel stipula seul, et sans contradicteur aucun, le cahier des charges du trône qu'il allait mettre en adjudication publique, ne peut faire aucun mal, s'il tient à ses engagements, et nous ne supposons pas qu'il veuille n'y pas tenir.

Mais ce n'était pas assez qu'il ne pût faire de mal, on s'est appliqué à pousser la conséquence de son serment jusqu'à l'empêcher de faire le bien.

Cerné par ce que nous avons appelé une *camarilla*, ou en d'autres termes, entouré, influencé, conseillé par une coterie de Baziles politiques qui cherchent à le circonvenir au profit des intérêts de l'église, on voudrait habituer sa vue à un écran d'aubes ou de chasubles, et en dernière analyse, substituer le goupillon au sceptre.

Le pouvoir législatif s'est emparé du pouvoir exécutif d'une part, les ministres de l'autre, tandis que se sont réellement les évêques qui font mouvoir à leur gré les pantins ministériels et législatifs, dont ils ont saisi les fils dans les mains des chefs de divisions, qui de tout tems ont été les véritables gouvernans inamovibles et irresponsables, surtout dans les pays où les ministres sont ignorans et inactifs, les chambres mal composées et les rois indifférens.

Quand nous voyons les régences en lutte avec le pouvoir, toutes les affaires livrées à des commissions sans mission pour les terminer, l'armée et son directeur non responsable se gouverner à part, l'ordre des avocats en scission avec le pouvoir judiciaire, l'industrie criant dans le désert pour obtenir une protection plus équitable et mieux entendue, le journalisme en guerre avec tous et avec lui-même, je vous le demande, ne peut-on pas appeler un tel état de choses *anarchie constitutionnelle* ?

Le pouvoir du moment, le pouvoir de fait est une sorte de théocratie bâtarde, pas encore nettement dessinée, mais qui n'est que plus dangereuse.

Dans l'attente qu'elle se démasque, nous lui avons jeté le gant, et nous disons :

Ou vous êtes des hommes vertueux et simples d'esprit, de vrais croyans enfin, et alors vous êtes impropres à diriger nos affaires temporelles dans un siècle qui progresse en science, en industrie et en philosophie : alors vous ne pouvez être que des ignorans ; retirez-vous !....

Ou vous êtes d'habiles gens qui cachez vos desseins sous le manteau religieux, qui vous servez de Dieu pour asservir les hommes ; et alors vous êtes des hypocrites, des trompeurs, de faux prophètes ; retirez-vous encore !.... »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 8 février.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« La question du Luxembourg ne sera pas décidée de si tôt, les agnats de la maison de Nassau refusent leur assentiment pour un changement ou échange de territoire. Sans doute cette question sera aussi agitée dans les conférences de Vienne; M. Verstolk pourra y déployer ses talens. La force n'y ferait rien; car il faudrait alors agir contre toute la confédération germanique, ce qui ne paraît pas être l'intention de la France et de l'Angleterre, si au moins ces puissances désirent sérieusement conserver la paix. On ne voit point d'issue à ce labyrinthe. Si la maison de Nassau refuse toute espèce d'indemnité, l'Angleterre en sera mécontente avant tout, parce qu'à l'ouverture du parlement le roi ne pourra pas annoncer même un achèvement vers la solution définitive des affaires de la Belgique. On n'apprend rien sur les conférences de Vienne; on assure que les ministres ont l'instruction de garder le secret le plus inviolable sur tout ce qui y est traité. Le président de la diète, M. le comte de Munch Bellinghausen, ne retournera pas à Francfort avant la clôture du congrès. »

— La *Gazette d'Etat* de Prusse, mande de Pétersbourg, le 18 janvier, que S. M. l'empereur de Russie a ordonné, que dorénavant le régiment des grenadiers de Kiew, portera le nom de régiment de grenadiers de S. A. R. le prince d'Orange.

Les dernières nouvelles de Saint Pétersbourg portent que S. M. l'empereur de Russie a décoré le colonel Klerck, de la division des grenadiers, de l'ordre de Ste-Anne, 2^e classe, entouré de diamans, et le colonel, comte de Limbourg-Stürum, adjudant de S. A. R. le prince d'Orange, de l'ordre de Saint-Wladimir, 3^e classe.

— Le roi d'Angleterre a ouvert, le 4 de ce mois, la session du